



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique a l'egard des retraites

Question écrite n° 49305

Texte de la question

M. Jean Geney appelle l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur la redaction devenue inadaptee de l'article L. 57 du code des pensions civiles et militaires de retraite. Cet article permet a la femme et aux enfants d'un fonctionnaire disparu depuis plus d'un an de beneficier d'une pension provisoire correspondant aux droits qui leur seraient ouverts en cas de deces. En revanche, la meme possibilite n'existe pas en faveur de l'epoux d'une fonctionnaire disparue. Il lui demande, en consequence, s'il ne lui paraitrait pas opportun de mettre un terme a cette difference de traitement qui ne semble plus justifiee.

Données clés

Auteur : [M. Geney Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49305

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1141